

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le Conseil Communautaire, convoqué le 16 septembre 2022, s'est réuni à la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac le **22 septembre 2022** à 20h30 sous la présidence de Monsieur Pierre MATHONIER.

Nombre de conseillers : 68

Nombre de conseillers présents à la séance : 52

Nombre de conseillers absents à la séance : 5

Nombre de conseillers en exercice : 68

Nombre de conseillers représentés : 11

Nombre de conseillers suppléés : /

ETAIENT PRÉSENTS :

Pierre MATHONIER, Christian POULHES, Magali MAUREL, Stéphane FRECHOU, Bernadette GINEZ, Jean-Luc LENTIER, Gérard PRADAL, Angélique MARTINS, Sébastien PRAT, Nathalie GARDES, Alain COUDON, Maryline MONTEILLET, Charly DELAMAIDE, Ginette APCHIN, Michel BAISSAC, Yvette BASTID, Elisa BASTIDE, Jamal BELAIDI, Patricia BENITO, Nadine BRUEL, Michel COSNIER, Philippe COUDERC, Thierry CRUEGHE, Géraud DELPUECH, Aurélie DEMOULIN, Louis ESTEVES, Philippe FABRE, Dominique FABREGUES, Jean-Michel FAUBLADIER, Claudine FLEY, Daniel FLORY, Christian FRICOT, Cécile GANE, Frédéric GODBARGE, Mireille LABORIE, Sylvie LACHAIZE, Evelyne LADRAS, Dominique LAVIGNE, David LOPEZ, Philippe MARIOU, Jacqueline MARTINEZ-SEVERAC, Philippe MAURS, Maxime MURATET, Jean-Paul NICOLAS, Christophe PESTRINAUX, Jean-Pierre PICARD, Jean-Louis PRAX, Jean-François RODIER, Guy SENAUD, Frédéric SERAGER, Jean-Luc TOURLAN, Julien VIDALINC

ETAIENT REPRESENTE(E)S :

Isabelle LANTUEJOUL (représentée par Julien VIDALINC), Catherine AMALRIC (représentée par Jean-Paul NICOLAS), Jean-François BARRIER (représenté par Sébastien PRAT), Bernard BERTHELIER (représenté par Alain COUDON), Vanessa BONNEFOY (représentée par Claudine FLEY), Elise BRUGIERE (représentée par Stéphane FRECHOU), Christelle CHASTEL (représentée par Jean-Luc LENTIER), Jean-Luc DONEYS (représenté par Patricia BENITO), Valérie RUEDA (représentée par Pierre MATHONIER), Nicole SOULENQ-COUSSAIN (représentée par Christophe PESTRINAUX), Véronique VISY (représentée par Magali MAUREL)

ETAIENT ABSENT(E)S :

Yves ALEXANDRE, Hubert BONHOMET, Chloé MOLES, Philippe SENAUD, Jean-Louis VIDAL

Madame Elisa BASTIDE a été élue secrétaire de séance.

N° DEL_2022_091 : ADMINISTRATION GENERALE / CHARGÉ(E) DE MISSION "ADMINISTRATEUR PROGICIELS MÉTIERS"

Rapporteur : Madame Bernadette GINEZ

La Direction des Systèmes d'Information exerce de nombreuses missions indispensables au bon fonctionnement des services de la CABA, de ses satellites voire des communes membres qui recourent de manière de plus en plus généralisée aux outils numériques.

Dans le contexte où la supervision et la télégestion des outils numériques se développent de plus en plus (alarmes intrusion, vidéoprotection, télégestion de l'eau et de l'assainissement), il est nécessaire pour la Collectivité de gagner en expertise sur ce domaine et en autonomie sur la résolution des problèmes et de déploiement de ses outils.

Pour ce faire, il est envisagé la création d'un emploi de chargé(e) de mission « Administrateur Progiciels Métiers ».

Il est donc proposé au Conseil Communautaire de créer un emploi de chargé(e) de mission « Administrateur Progiciels Métiers » pour une période de 3 ans, conformément au Code Général de la Fonction Publique et notamment l'article L.332-8 disposition 2. Les missions et les conditions de rémunération de ce poste sont définies dans le dispositif ci-après.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- de créer un emploi de chargé(e) de mission « Administrateur Progiciels Métiers » en application des dispositions du Code Général de la Fonction Publique et notamment l'article L.332-8 disposition 2 et conformément aux missions et caractéristiques de cet emploi, telles que définies ci-après :

Missions :

- assurer la mise en place et le maintien des applications métiers du SI ;
- gérer la vidéo protection, l'alarme intrusion et le contrôle d'accès (matériel et réseaux) ;
- participer à l'aide aux utilisateurs ;

Caractéristiques :

Statut : Agent non titulaire

Niveau de rémunération : à définir en fonction du candidat retenu, emploi de catégorie B

Régime indemnitaire : RIFSEEP attaché au groupe de fonction B3, institué par délibération n° DEL_2019_206 du 17 décembre 2019 modifiée

Régime de travail : temps complet

Durée : 3 ans

- de dire que les modifications de la valeur du point d'indice de la Fonction Publique et la revalorisation des échelles indiciaires de la catégorie B seront automatiquement transposables par voie d'avenant audit contrat ;

- d'autoriser Monsieur le Président à signer tout acte se rapportant à ce recrutement, les crédits nécessaires étant prévus au Budget TDMA.

Au registre sont les signatures,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Pierre MATHONIER.